



ski-doo

GUIDE DU
CONDUCTEUR

2000

484 100 014

Mini Z

AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Toute omission de se conformer aux mesures préventives et aux instructions de sécurité contenues dans ce *Guide du conducteur*, le *Guide de sécurité* en motoneige et sur les étiquettes du véhicule pourrait occasionner des blessures, incluant la possibilité de décès.

Ce *Guide du conducteur*, ainsi que le *Guide de sécurité* en motoneige devraient demeurer dans la motoneige en tout temps.



BOMBARDIER
Produits Récréatifs
Service après-vente
Valcourt (Québec)
Canada J0E 2L0

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Inc.

BOMBARDIER®
MINI Z®

Lithographié au Canada (Mmo2000-002f.fm CH)

©*Marques de commerce de Bombardier Inc.


©1999 Bombardier Inc. Tous droits réservés.

AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir fait l'achat d'une toute nouvelle motoneige SKI-DOO. Peu importe le modèle que vous avez choisi, vous profiterez de la garantie Bombardier et serez desservi par un réseau de concessionnaires autorisés de motoneiges SKI-DOO disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire désire obtenir votre entière satisfaction. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre motoneige et a effectué les derniers réglages avant que vous preniez possession de votre motoneige. Au moment de la livraison, le concessionnaire vous a expliqué les commandes de la motoneige. Nous espérons que le tout vous a été profitable. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre motoneige, nous vous prions de bien vouloir communiquer avec votre concessionnaire afin d'obtenir un *Manuel de réparation MINI Z de SKI-DOO*.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a aidé à remplir la formule d'enregistrement de garantie afin de nous la faire parvenir à des fins administratives. Dès que nous recevons cet enregistrement, nous accusons réception en vous envoyant une carte de garantie dans les jours qui suivent. Vous devez utiliser cette carte lors d'une réparation sous garantie ou d'un rappel sécuritaire.

Numéro de concessionnaire	Numéro de modèle du véhicule	Numéro de série du véhicule
		
000000000 00-000000	00000	0000/00/00
PRÉNOM NOM RUE VILLE (PROVINCE) CODE POSTAL PAYS		
Propriétaire	Date d'expiration (Année/mois/jour)	
A00K04A	Service par excellence / Excellence in Service ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE / WARRANTY REGISTRATION	

CARTE DE GARANTIE

AVIS AUX PARENTS

Revoir ce guide avec tous les utilisateurs de la motoneige.

Avant de permettre aux enfants de conduire la motoneige, veuillez prendre le temps de revoir avec eux les instructions sur la conduite sécuritaire, tout en accordant une attention particulière aux étiquettes d'avertissement apposées sur le produit.

Comprenez les commandes et le fonctionnement de la motoneige, lisez attentivement le guide du conducteur, accordez une attention particulière aux étiquettes d'avertissement apposées sur le produit et revoyez tous ces éléments avec les enfants avant de leur permettre de conduire la motoneige.

Il est important de surveiller en tout temps les enfants pour éviter les blessures graves. Il ne revient qu'à vous de décider de ne pas les surveiller si vous jugez qu'ils font preuve de suffisamment d'habileté, de force et de bon jugement pour utiliser de façon sécuritaire la motoneige.

Ne pas confier la motoneige à des enfants dont l'âge est inférieur à 6 ans (ou le poids supérieur à 100 livres) ou qui ne possèdent pas la force, l'habileté ou le jugement nécessaires pour l'utiliser. Rappelez-vous toujours que votre approche sécuritaire influencera l'enfant. Inscrivez votre enfant à un programme de formation sur la sécurité en motoneige si un tel programme est offert dans votre localité.

CE GUIDE DEVRAIT DEMEURER DANS LA MOTONEIGE LORS D'UNE REVENTE.

TABLE DES MATIÈRES

MESURES DE SÉCURITÉ	6
ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT	7
GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER MOTONEIGE SKI-DOO® 2000	9
GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BOMBARDIER MOTONEIGE SKI-DOO® 2000	11
CENTRE D'ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE	13
CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS DE MOTONEIGES SKI-DOO	13
<hr/>	
SECTION POUR LES ENFANTS	14
DESCRIPTION DE LA MOTONEIGE	15
VÊTEMENTS	16
COMMANDES DE LA MOTONEIGE	17
1) Manette d'accélérateur	18
2) Manette de frein	18
3) Interrupteur d'allumage.....	18
4) Interrupteur du cordon coupe-circuit.....	20
5) Interrupteur d'urgence	21
6) Poignée du démarreur à rappel.....	21
7) Bouton d'étrangleur	22
8) Verrous de capot.....	22
AVANT DE DÉMARRER	23
Accélérateur	23
Frein	24
Inspection visuelle	25
Chenille	26
COMMENT DÉMARRER	27
COMMENT ARRÊTER	31
ARRÊT D'URGENCE	32

PREMIÈRE RANDONNÉE	33
COMMENT CONDUIRE	34
Position assise.....	34
Position à genoux.....	35
Position debout	36
Passager.....	37
Individus devant la motoneige.....	38
SIGNAUX	39
Arrêt	39
Virage à gauche	40
Virage à droite	41
APRÈS L'UTILISATION.....	41
<hr/>	
SECTION POUR LES PARENTS	42
IDENTIFICATION DE LA MOTONEIGE	43
Emplacement du numéro de série du véhicule.....	43
Emplacement du numéro de série du moteur	44
INSTRUCTIONS IMPORTANTES SUR LA MOTONEIGE.....	45
Garde-chaîne	45
Capot (au-dessus du repose-pied).....	45
RODAGE.....	46
Moteur.....	46
Révision-10 heures.....	46
AVANT DE DÉMARRER.....	47
VÉRIFICATION AVANT LE DÉMARRAGE	48
Vérification à effectuer	48
DÉMARRAGE	49
Démarrage manuel.....	49
CARBURANT ET HUILE.....	50
Type de carburant recommandé	50
Type d'huile recommandée	51
Niveau d'huile à moteur	52

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN	54
Dépose et installation du garde-chaîne	55
Lubrification de l'axe d'embrayage et de la chaîne d'entraînement	55
Tension de la chaîne d'entraînement	56
État du frein	56
Réglage du frein.....	57
État de la suspension arrière.....	59
État des courroies d'arrêt de la suspension	59
État de la chenille.....	59
Tension et alignement de la chenille.....	59
Direction et mécanisme de suspension avant	63
Usure et état des skis et des lisses	64
Système d'échappement.....	64
Remplacement des ampoules	65
REMISAGE	66
DIAGNOSTIC DES PANNES	67
FICHE TECHNIQUE.....	69
TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN.....	70
CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE.....	72

MESURES DE SÉCURITÉ

Ce guide fait usage des symboles suivants:

AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessure grave, incluant la possibilité de décès, si l'instruction n'est pas suivie.

ATTENTION: Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une pièce, si l'instruction n'est pas suivie.

REMARQUE: Apporte une information supplémentaire nécessaire qui complète une instruction.

AVERTISSEMENT

Cette motoneige est destinée aux enfants. Elle n'est pas conçue pour aller à une vitesse de plus de 13 km/h (8 MPH), pour transporter un ou des passagers ou des marchandises, pour remorquer un traîneau, un toboggan ou tout autre objet de même nature.

On ne devrait permettre aux enfants d'utiliser la motoneige qu'en présence ou sous la surveillance d'un adulte.

Apprendre aux enfants comment utiliser une motoneige et s'assurer qu'ils sont familiers avec les commandes de la motoneige, les endroits de promenade et les habitudes de conduite avant de leur permettre de conduire la motoneige.

L'utilisation de la motoneige ne devrait s'effectuer qu'à la lumière du jour et sur un terrain adéquatement recouvert de neige. S'assurer que les enfants n'utiliseront pas la motoneige sur des étendues d'eau gelée. Éviter que les enfants n'utilisent la motoneige sur des sentiers destinés aux motoneiges ou aux véhicules récréatifs tout-terrain, près des rues, des routes, des voies d'accès ou des trottoirs.

S'assurer qu'il n'y a pas de clôtures, de branches d'arbres ni d'autres obstacles à proximité.

Toujours s'assurer que les enfants revêtent les vêtements protecteurs appropriés, y compris un casque de sécurité approuvé.

Toujours garder la motoneige en bon état et bien l'entretenir. Respecter les recommandations du fabricant relativement à l'entretien et au remisage de la motoneige.

Ne pas modifier la motoneige, en changer ni en modifier les composants. Toujours s'assurer que le capot est fermé et que tous les protecteurs sont en place.

ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT

Les normes de sécurité ont été établies par le *Snowmobile Safety and Certification Committee* (S.S.C.C.) dont Bombardier fait partie. On peut facilement constater si la motoneige est conforme à ces normes en repérant l'étiquette de certification apposée sur la partie verticale droite de la motoneige.

Cette étiquette démontre que des essais ont été effectués par un laboratoire indépendant afin de déterminer si cette motoneige est conforme aux normes de sécurité du comité. Les étiquettes intitulées AVERTISSEMENT et ATTENTION sont également importantes puisqu'elles portent sur l'entretien et le fonctionnement de la motoneige. S'assurer que ces étiquettes demeurent sur la motoneige et que le conducteur suit leurs indications à la lettre.



Toujours se conformer aux avertissements suivants:

Éviter que les enfants ne fassent le plein ou qu'ils ne tentent de réparer ou d'entretenir la motoneige.

Éviter que les enfants n'utilisent la motoneige sur des sentiers destinés aux motoneiges ou aux véhicules récréatifs tout-terrain, près des rues, des routes, des voies d'accès ou des trottoirs. Cette pratique est d'ailleurs interdite dans la plupart des provinces et états.

Vérifier si l'accélérateur fonctionne librement avant de démarrer le moteur.

Pour arrêter le moteur, actionner l'interrupteur d'urgence, tirer sur le cordon coupe-circuit, ou couper le contact avec la clé.

Ne jamais mettre le moteur en marche lorsque le garde-chaîne n'est pas en place. Ne jamais faire tourner le moteur lorsque la chaîne d'entraînement n'est pas installée. Faire fonctionner un moteur sans charge peut être dangereux.

Ne jamais mettre le moteur en marche lorsque la chenille n'est pas en contact avec le sol ni lorsque le capot est ouvert ou enlevé.

Toujours maintenir la motoneige en parfait état.

Ne pas lubrifier les câbles d'accélérateur et/ou de frein, ni leur gaine.

N'effectuer que les démarches décrites dans ce guide. À moins d'indications contraires, le moteur doit être arrêté et froid avant d'effectuer toute opération de lubrification et d'entretien.

Cette motoneige est monoplace; seul le conducteur peut y monter.

Le moteur et les composants installés sur ce modèle particulier ne devraient pas être utilisés sur d'autres types d'équipement.

Cette motoneige comporte des pièces dont les dimensions sont calculées en unités métriques. La plupart des attaches sont conformes au système métrique et ne doivent pas être remplacées par des attaches aux mesures impériales ou vice versa.

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER MOTONEIGE SKI-DOO® 2000

1. DURÉE DE LA GARANTIE

BOMBARDIER INC. ("Bombardier"), à titre de fabricant, garantit À COMPTER DE LA DATE DE DÉLIVRANCE AU PREMIER ACHETEUR chaque motoneige SKI-DOO 2000 vendue comme véhicule NEUF ET INUTILISÉ et dont la VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON a été effectuée par un concessionnaire autorisé de motoneige SKI-DOO, contre tout vice de conception ou de fabrication pour une PÉRIODE de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée. La durée de la garantie d'une motoneige Ski-Doo livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours, se terminera le 1^{er} décembre de l'année suivante ou;

TROIS (3) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale. La durée de la garantie d'une motoneige Ski-Doo livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours, se terminera le 1^{er} mars de l'année suivante.

La durée de la garantie pour les accessoires d'origine Bombardier, installés par un concessionnaire autorisé SKI-DOO lors de la délivrance d'une motoneige SKI-DOO neuve et inutilisée, est la même que celle applicable pour une motoneige SKI-DOO.

2. CE QUE BOMBARDIER FERA

Pendant la durée de la garantie, BOMBARDIER s'engage à réparer ou à remplacer, à son choix, toute pièce d'origine Bombardier qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présente un vice de conception ou de fabrication, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire autorisé SKI-DOO.

3. CONDITION D'EXÉCUTION DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser le concessionnaire autorisé SKI-DOO dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice de conception ou de fabrication, présenter avant d'effectuer le travail requis, la Carte d'Enregistrement de Garantie Limitée SKI-DOO ou une preuve d'achat de la motoneige SKI-DOO 2000 neuve et inutilisée et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée sous la présente garantie limitée devient la propriété de Bombardier.

4. EXCLUSIONS — NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- Usure normale des pièces de la motoneige SKI-DOO;
- Coûts de la main-d'oeuvre, pièces et lubrifiants reliés à tout service d'entretien;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le "Guide du conducteur de motoneiges SKI-DOO 2000";
- Les dommages résultant de réparations incorrectes, de modifications ou d'utilisation de pièces non approuvées ou de réparation effectuées par un concessionnaire SKI-DOO non-autorisé;
- Les dommages résultant d'un usage abusif ou de compétition, d'une mauvaise utilisation, de négligence ou de l'utilisation d'une motoneige SKI-DOO sur une surface autre que la neige;

- Les dommages résultant d'un accident, incendie, vol, vandalisme ou de tout autre cas de force majeure;
- Le préjudice subi résultant de dommages imprévus ou de tout autre dommage indirect, incluant entre autres les frais de remorquage, appels téléphoniques ou frais de taxis; et
- Les dommages causés par un service ou entretien inadéquat.

5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les droits spécifiques que confère la présente garantie s'appliquent à son titulaire, sous réserve des règles de droit en vigueur dans une province spécifique dont l'application s'impose en raison de dispositions impératives lesquelles pourront varier d'une province à une autre. **LÀ OÙ ELLE S'APPLIQUE, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE LÉGALE OU CONVENTIONNELLE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE FINS OU D'USAGES PARTICULIERS.**

En aucun cas, Bombardier sera tenue responsable des dommages spéciaux, imprévus ou indirects, incluant les pertes d'usage ou les coûts de transport. Certaines provinces n'admettant pas l'exclusion ou la limitation des dommages spéciaux, imprévus ou indirects ou la limitation de la durée de la garantie légale, les exclusions ou limitations ci-hauts peuvent ne pas s'appliquer.

Ni un Distributeur SKI-DOO, ni un concessionnaire autorisé SKI-DOO, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations, des représentations ou à offrir des termes et conditions de garantie autres que ceux stipulés à la présente garantie et, s'il y a lieu, ces déclarations, représentations ou ces autres termes et conditions de garantie ne pourront être opposables à Bombardier ou à tout autre personne. Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, ceci n'ayant toutefois aucun effet sur les termes et conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente de la motoneige SKI-DOO.

6. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente Garantie Limitée Bombardier, Bombardier vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé SKI-DOO en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- Si vous êtes incapable de résoudre la situation, communiquez avec le Service après-vente du Distributeur SKI-DOO.
- Si votre cas n'est toujours pas réglé, faites parvenir votre plainte, par écrit, à:

BOMBARDIER
 PRODUITS RÉCRÉATIFS
 MOTONEIGES
 CENTRE D'ASSISTANCE AUX CLIENTS
 VALCOURT QUÉBEC JOE ZLO
 CANADA

Tél.: (450) 532-5000

BOMBARDIER
 PRODUITS RÉCRÉATIFS
 MOTONEIGES
 Janvier 1999

® Marque de commerce déposée de Bombardier Inc. et/ou de ses sociétés affiliées.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BOMBARDIER MOTONEIGE SKI-DOO® 2000

1. DURÉE DE LA GARANTIE

BOMBARDIER INC. ("Bombardier"), à titre de fabricant, garantit À COMPTER DE LA DATE DE DÉLIVRANCE AU PREMIER ACHETEUR chaque motoneige SKI-DOO 2000 vendue dans le monde, à l'exception du Canada et des États-Unis d'Amérique, comme véhicule NEUF ET INUTILISÉ et dont la VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON a été effectuée par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO, lequel a été dûment nommé par un Distributeur International SKI-DOO autorisé, contre tout vice de conception ou de fabrication pour une PÉRIODE de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée. La durée de la garantie d'une motoneige Ski-Doo livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours, se terminera le 1^{er} décembre de l'année suivante ou;

TROIS (3) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale. La durée de la garantie d'une motoneige Ski-Doo livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours, se terminera le 1^{er} mars de l'année suivante.

2. CE QUE BOMBARDIER FERA

Pendant la durée de la garantie et par l'entremise du Distributeur International SKI-DOO autorisé d'un État spécifique, BOMBARDIER s'engage à réparer ou à remplacer, à son choix, toute pièce d'origine Bombardier qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présente un vice de conception ou de fabrication, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire autorisé SKI-DOO.

3. CONDITION D'EXÉCUTION DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser le concessionnaire autorisé SKI-DOO dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice de conception ou de fabrication, présenter avant d'effectuer le travail requis, la Carte d'Enregistrement de Garantie Limitée Internationale SKI-DOO ou une preuve d'achat de la motoneige SKI-DOO 2000 neuve et inutilisée et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée sous la présente garantie limitée devient la propriété du Distributeur International SKI-DOO de l'état spécifique et/ou de Bombardier.

4. EXCLUSIONS — NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- Usure normale des pièces de la motoneige SKI-DOO;
- Coûts de la main-d'oeuvre, pièces et lubrifiants reliés à tout service d'entretien;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le "Guide du conducteur de motoneiges SKI-DOO 2000";
- Les dommages résultant de réparations incorrectes, de modifications ou d'utilisation de pièces non approuvées ou de réparation effectuées par un concessionnaire SKI-DOO non-autorisé;
- Les dommages résultant d'un usage abusif ou de compétition, d'une mauvaise utilisation, de négligence ou de l'utilisation d'une motoneige SKI-DOO sur une surface autre que la neige;
- Les dommages résultant d'un accident, incendie, vol, vandalisme ou de tout autre cas de force majeure;

- Le préjudice subi résultant de dommages imprévus ou de tout autre dommage indirect, incluant entre autres les frais de remorquage, appels téléphoniques ou frais de taxis; et
- Les dommages causés par un service ou entretien inadéquat.

5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les droits spécifiques que confère la présente garantie s'appliquent à son titulaire, sous réserve des règles de droit en vigueur dans l'état spécifique dont l'application s'impose en raison de dispositions impératives lesquelles pourront varier d'un état à un autre. **LA OÙ ELLE S'APPLIQUE, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE LÉGALE OU CONVENTIONNELLE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE FINS OU D'USAGES PARTICULIERS.**

En aucun cas, Bombardier sera tenue responsable des dommages spéciaux, imprévus ou indirects, incluant les pertes d'usage ou les coûts de transport. Certains états étrangers n'admettant pas l'exclusion ou la limitation des dommages spéciaux, imprévus ou indirects ou la limitation de la durée de la garantie légale, les exclusions ou limitations ci-hautes peuvent ne pas s'appliquer.

Ni un Distributeur International SKI-DOO, ni un concessionnaire autorisé SKI-DOO, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations, des représentations ou à offrir des termes et conditions de garantie autres que ceux stipulés à la présente garantie et, s'il y a lieu, ces déclarations, représentations ou ces autres termes et conditions de garantie ne pourront être opposables à Bombardier ou à tout autre personne. Chaque motoneige SKI-DOO est accompagnée de la version française de la présente garantie. Le Distributeur International SKI-DOO d'un état spécifique peut décider de traduire la présente garantie, sujet toutefois à ce qu'il reconnaisse qu'advenant un différend quant à l'interprétation des deux versions, la version française devra prévaloir.

Il incombe à l'acheteur qui désire utiliser la motoneige SKI-DOO dans un état étranger à l'état dans lequel elle a été acquise de s'assurer que la motoneige SKI-DOO se conforme aux lois, règlements et standards applicables au domaine de la motoneige et en vigueur dans l'état étranger.

Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, ceci n'ayant toutefois aucun effet sur les termes et conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente de la motoneige SKI-DOO.

6. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente Garantie Limitée Internationale Bombardier, Bombardier vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé SKI-DOO en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- Si vous êtes incapable de résoudre la situation, communiquez avec le Service après-vente du Distributeur International SKI-DOO de l'état spécifique.
- Si votre cas n'est toujours pas réglé, faites parvenir votre plainte, par écrit, à:

BOMBARDIER
 PRODUITS RÉCRÉATIFS
 MOTONEIGES
 SERVICE APRÈS-VENTE INTERNATIONAL
 VALCOURT QUÉBEC JOE 2LO
 CANADA
 Tél.: (450) 532-5000

BOMBARDIER
 PRODUITS RÉCRÉATIFS
 MOTONEIGES
 Janvier 1999

® Marque de commerce déposée de Bombardier Inc. et/ou de ses sociétés affiliées.

CENTRE D'ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE



CANADA

BOMBARDIER INC.

726, rue St-Joseph
Valcourt, (Québec)
J0E 2L0
Téléphone: (450) 532-5000
Télécopieur: (450) 532-5077



ÉTATS-UNIS

BOMBARDIER MOTOR CORPORATION OF AMERICA

7575 Bombardier Court
P.O. Box 8035, Wausau, WI
54402-8035 USA
Téléphone: (715) 848-4957
Télécopieur: (715) 848-4978

AUTRES PAYS

Pour toute question relative à l'assistance à la clientèle,
veuillez communiquer avec votre distributeur.
Le concessionnaire de votre région peut vous fournir tous
les renseignements nécessaires sur votre distributeur.

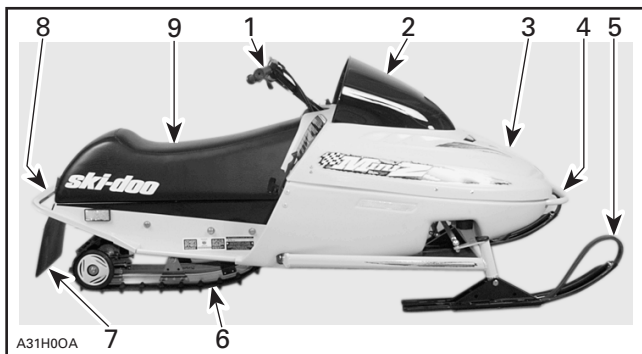
CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS DE MOTONEIGES SKI-DOO

Au Canada et aux États-Unis

Pour connaître le concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO
le plus près de chez-soi, composer le 1-800-375-4366.

SECTION POUR LES ENFANTS

DESCRIPTION DE LA MOTONEIGE

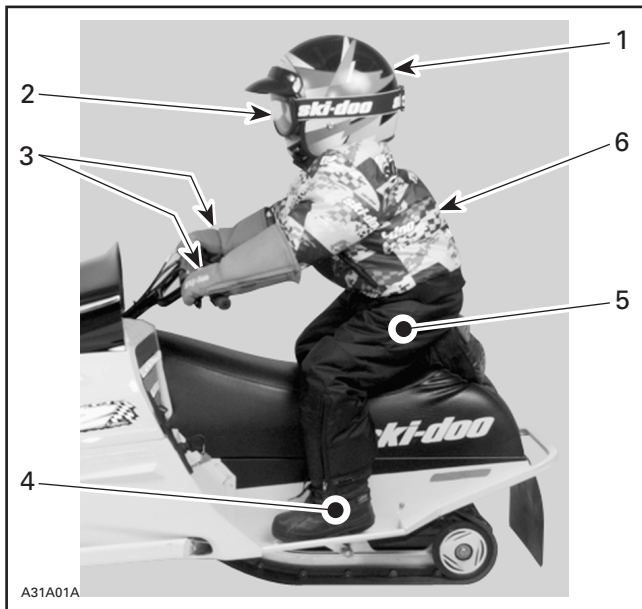


1. Guidon
2. Pare-brise
3. Capot
4. Pare-chocs avant
5. Skis
6. Chenille
7. Garde-neige
8. Pare-chocs arrière
9. Siège

VÊTEMENTS

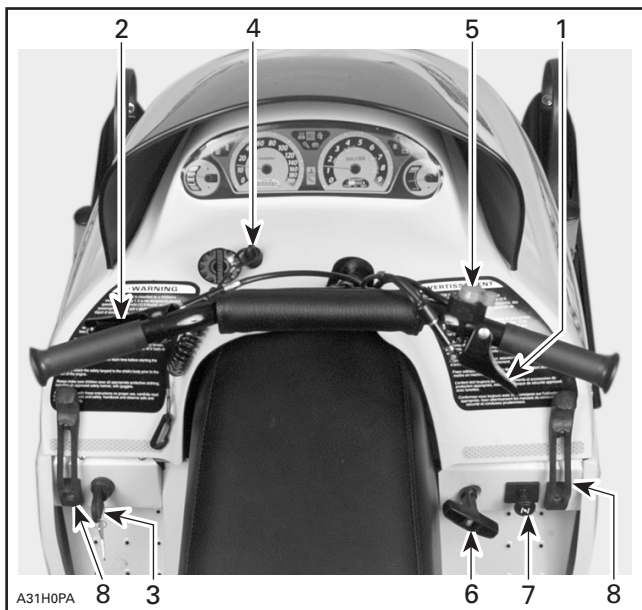
Toujours porter les vêtements protecteurs appropriés, y compris un casque de sécurité approuvé.

Le ou les utilisateurs de la motoneige devraient être vêtus adéquatement. Ne pas porter de vêtements amples qui pourraient être entraînés par les pièces mobiles ou s'accrocher à des branches d'arbre.



1. Casque de sécurité
2. Lunettes
3. Mitaines
4. Bottes isothermes
5. Pantalon isotherme
6. Manteau

COMMANDES DE LA MOTONEIGE



1. Manette d'accélérateur
2. Manette de frein
3. Interrupteur d'allumage
4. Interrupteur du cordon coupe-circuit
5. Interrupteur d'urgence
6. Poignée du démarreur à rappel
7. Bouton d'étrangleur
8. Verrous de capot

1) Manette d'accélérateur

Pour faire accélérer la motoneige, presser la manette avec le pouce. Pour ralentir, relâcher la manette.

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. La manette doit retourner à sa position initiale lorsqu'elle est relâchée.

2) Manette de frein

Pour faire ralentir et arrêter la motoneige, presser la manette de frein vers le guidon. La manette d'accélérateur devrait aussi être relâchée afin d'arrêter complètement la motoneige.

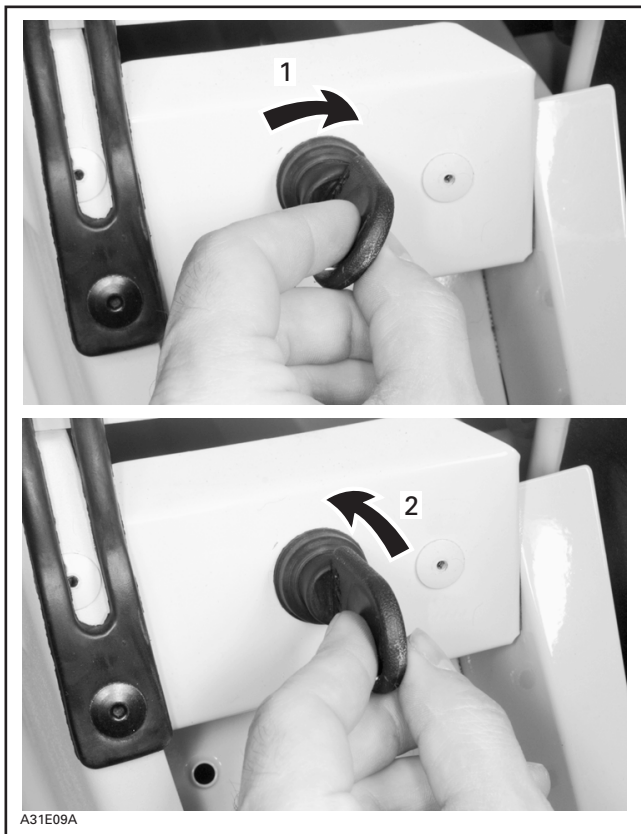
ATTENTION: Ne pas actionner la manette d'accélérateur et celle de frein en même temps.

3) Interrupteur d'allumage

Les feux s'allument automatiquement lorsque le moteur tourne.

Démarrage manuel

Il s'agit d'un interrupteur à clé à 2 positions. Pour démarrer le moteur, tourner la clé à la position «ON». Pour l'arrêter, tourner la clé à la position «OFF».



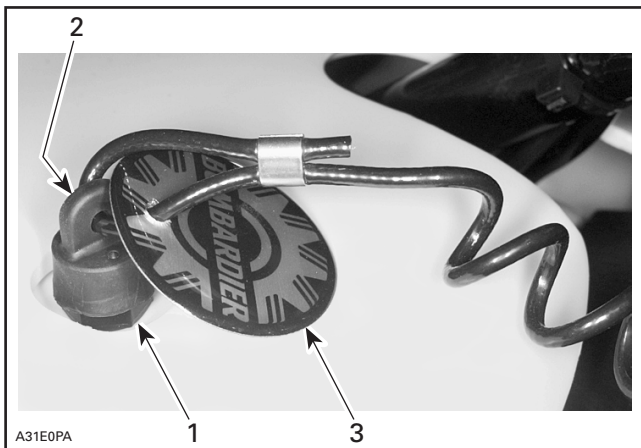
1. Clé à la position «ON»
2. Clé à la position «OFF»

4) Interrupteur du cordon coupe-circuit

Lorsque le cordon coupe-circuit est retiré de son interrupteur, le moteur s'arrête, empêchant ainsi la motoneige de continuer si un problème survient au niveau de l'accélérateur ou si le conducteur tombe de la motoneige pendant la randonnée. Toujours attacher le cordon coupe-circuit à ses vêtements et à l'interrupteur avant de démarrer le moteur. Le laisser attaché pendant la randonnée.

AVERTISSEMENT

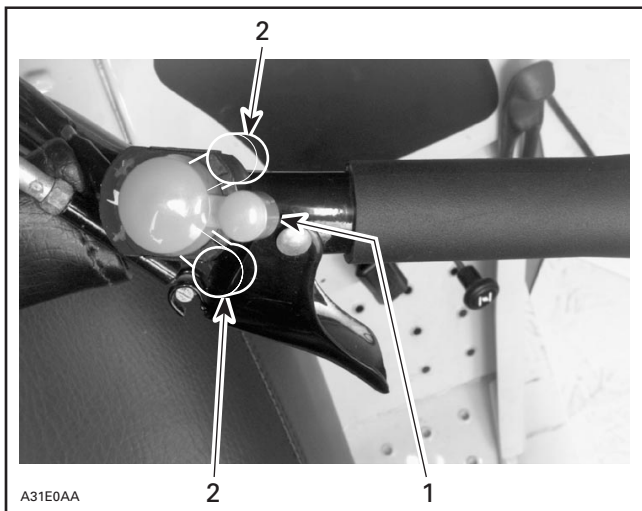
Ne pas enlever le disque du cordon coupe-circuit. Ce dispositif de sécurité débranchera le capuchon du cordon si le capot est soulevé et arrêtera automatiquement le moteur.



1. Interrupteur du cordon coupe-circuit
2. Capuchon du cordon coupe-circuit
3. Ne pas enlever ce disque

5) Interrupteur d'urgence

Il s'agit d'un interrupteur à 3 positions placé sur la poignée droite du guidon. Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, mettre le bouton à la position «OFF» avant ou arrière, et appliquer simultanément le frein. Pour redémarrer le moteur, le bouton doit être centré en position «ON».



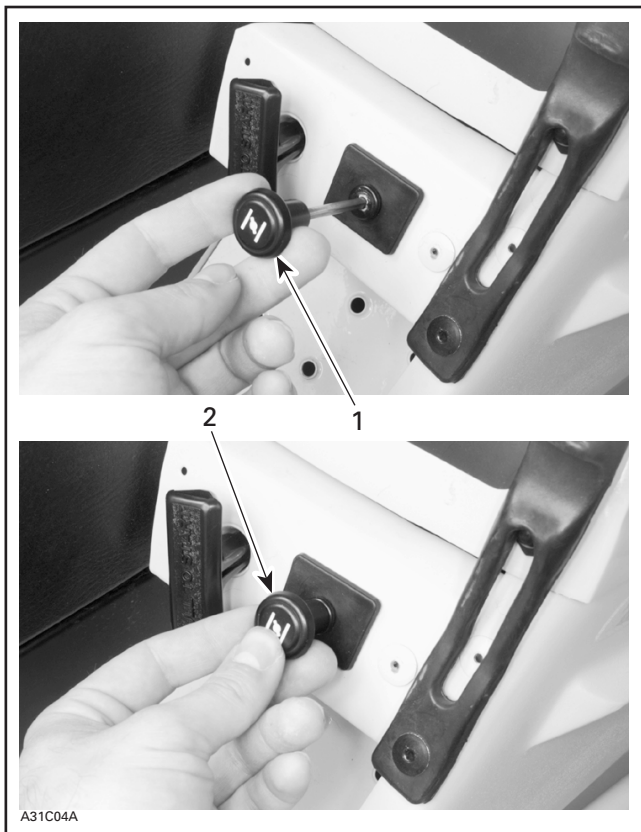
1. Position «ON»
2. Position «OFF»

6) Poignée du démarreur à rappel

Ce dispositif à rembobinage automatique est situé du côté droit de la motoneige. Pour démarrer le moteur, tirer lentement la poignée jusqu'à ce qu'une résistance se fasse sentir; ensuite, tirer vigoureusement. Relâcher la poignée lentement.

7) Bouton d'étrangleur

Ce bouton à plusieurs positions facilite le démarrage à froid.



1. Démarrage à froid
2. Démarrage à chaud

8) Verrous de capot

Ils servent à verrouiller le capot à ses dispositifs d'ancrage.

AVANT DE DÉMARRER

S'assurer d'inspecter la motoneige AVEC SES PARENTS OU UN ADULTE AVANT de la mettre en marche.

Accélérateur

Actionner la manette à 2 ou 3 reprises avant de faire tourner le moteur. Est-ce que la manette revient à sa position initiale dès qu'elle est relâchée?



POSITION DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR AVANT DE METTRE LE MOTEUR EN MARCHÉ

Frein

Procéder de la même façon pour vérifier la manette de frein.



MANETTE DE FREIN — CORRECT

Inspection visuelle

S'assurer que le capot est retenu par ses verrous et enlever toute accumulation de neige et de glace au niveau des feux, du pare-brise et des marchepieds.



VERROU DE CAPOT — CORRECT

Chenille

S'assurer que la chenille n'est pas gelée au sol. Afin de s'en assurer, soulever l'arrière de la motoneige ou demander à un adulte de le faire.



CORRECT

AVERTISSEMENT

Ne jamais soulever la motoneige si le moteur tourne.

COMMENT DÉMARRER

Ne jamais tenter de démarrer le moteur à moins que la manette d'accélérateur ne revienne à sa position initiale ou à sa position de ralenti. Vérifier le tout **avant** de procéder au démarrage. Ne pas toucher à la manette d'accélérateur pendant le démarrage.

Enfiler le casque de sécurité et relier le cordon coupe-circuit à ses vêtements.



ENFILER LE CASQUE DE SÉCURITÉ ET RELIER LE CORDON COUPE-CIRCUIT À SES VÊTEMENTS

Brancher le cordon coupe-circuit à l'interrupteur de la motoneige.



A31E0PB

BRANCHER LE CORDON COUPE-CIRCUIT

Tourner la clé de contact à la position «ON».



A31E01A

CLÉ DE CONTACT À LA POSITION «ON»

Placer l'interrupteur d'urgence à la position centrale tel qu'indiqué sur la photo suivante.



A31E02A

INTERRUPTEUR D'URGENCE À LA POSITION CENTRALE

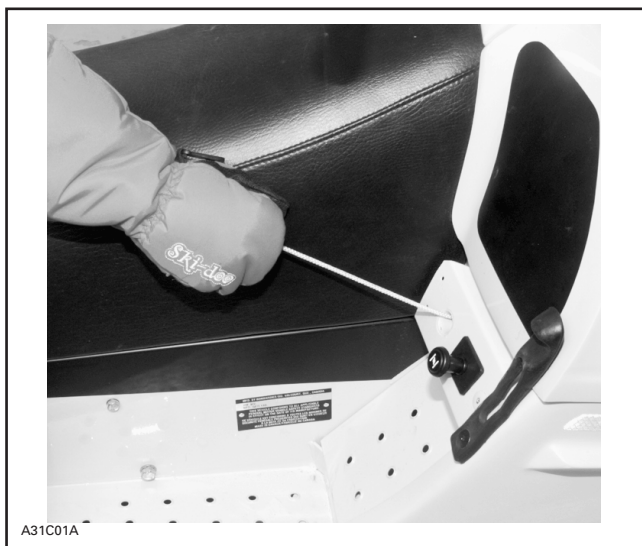
Si le moteur est froid, actionner l'étrangleur.



A31C0EA

SI LE MOTEUR EST FROID, ACTIONNER L'ÉTRANGLEUR

Tirer la poignée du démarreur pour mettre le moteur en marche.



TIRER LA POIGNÉE DU DÉMARREUR

Laisser se réchauffer le moteur, puis déclencher l'étrangleur avant de rouler à plein régime.

Pendant que le moteur se réchauffe, vérifier si le phare et le feu arrière fonctionnent. Ensuite, placer l'interrupteur d'urgence au bout dans les 2 sens pour s'assurer qu'il est en mesure d'arrêter le moteur. Avant de remettre la motoneige en marche, revérifier l'accélérateur et s'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige. Le moteur peut maintenant être redémarré.

COMMENT ARRÊTER

Avant d'utiliser la motoneige, il est important de savoir comment l'arrêter.

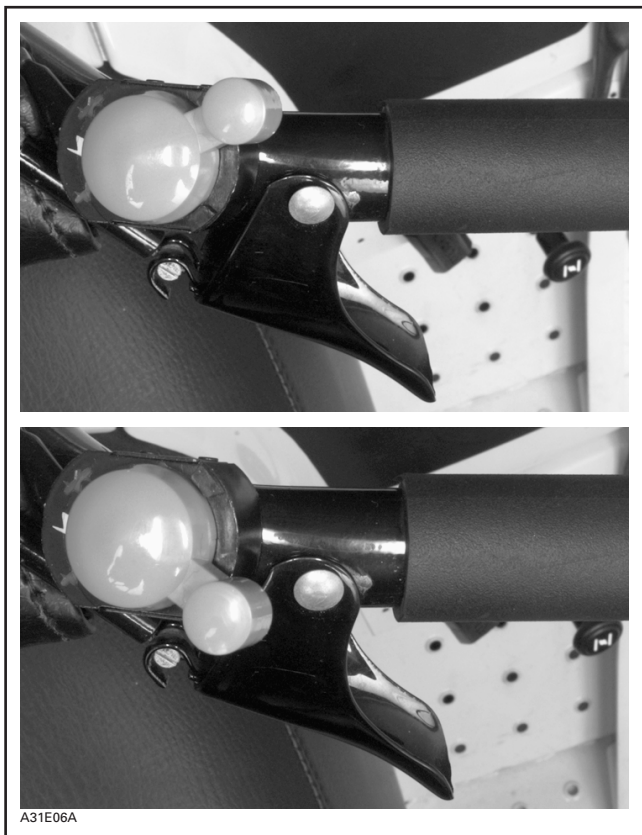
Relâcher la manette d'accélérateur et actionner graduellement la manette de frein fixée à la poignée gauche du guidon; ensuite, tourner la clé de contact à la position «OFF».



RELÂCHER LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR, ACTIONNER LA MANETTE DE FREIN ET TOURNER LA CLÉ DE CONTACT POUR ARRÊTER LE MOTEUR. DÉBRANCHER LE CAPUCHON DU CORDON COUPE-CIRCUIT DE L'INTERRUPTEUR

ARRÊT D'URGENCE

Dans une situation d'urgence, il est possible d'arrêter la motoneige en pressant l'interrupteur d'urgence situé près de la manette d'accélérateur et en appliquant le frein.



LES 2 À LA POSITION «OFF» POUR EFFECTUER UN ARRÊT D'URGENCE

Se rappeler qu'une motoneige ne s'arrête pas instantanément. Le freinage s'effectue différemment si l'on circule sur la glace, sur la neige durcie ou en neige profonde. La motoneige peut déraper si la chenille bloque lors d'un freinage intensif.

PREMIÈRE RANDONNÉE

Sous la surveillance d'un adulte, sélectionner une vaste étendue de neige ne présentant aucun danger.

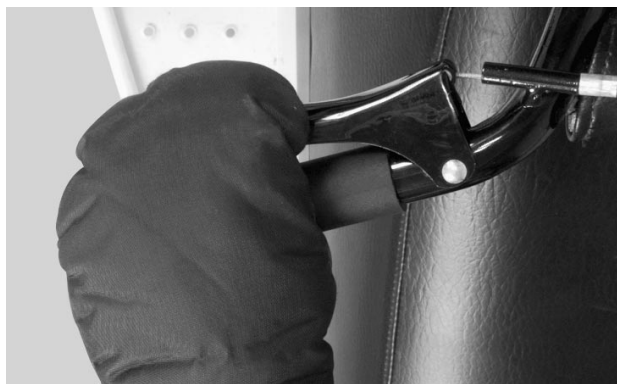
Enfoncer la manette d'accélérateur tout en tenant bien le guidon.



A31C0GA

POUR ACCÉLÉRER

Pratiquer la conduite en faisant appel à la manette de frein pour freiner et ensuite à la manette d'accélérateur pour accélérer.



A31D06A

POUR FREINER

Se déplacer lentement en évitant les obstacles.

COMMENT CONDUIRE

La position de conduite et le transfert de poids constituent les 2 principes de base pour manier une motoneige.

Voici les 3 positions de conduite qu'il est possible d'adopter: position assise, à genoux ou debout.

Position assise



LES PIEDS SUR LES MARCHEPIEDS, FLEXIBILITÉ AU NIVEAU DES GENOUX ET DES HANCHES



POSITION INCORRECTE

Position à genoux



UN PIED SUR LE MARCHEPIED ET LE GENOU OPPOSÉ SUR LE SIÈGE

Position debout



LES 2 PIEDS SUR LES MARCHEPIEDS ET LES GENOUX FLÉCHIS

AVERTISSEMENT

Faire attention à toutes les branches qui peuvent se trouver au-dessus de la tête ou à tout autre obstacle.

Passager

Cette motoneige est conçue pour une seule personne. Elle ne peut prendre aucun passager.



À NE PAS FAIRE

Individus devant la motoneige

S'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Noter que personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.



À NE PAS FAIRE

SIGNAUX

AVERTISSEMENT

Toujours faire attention aux autres motoneiges devant ou près de soi. Toujours se diriger ou arrêter loin des autres.

Lorsqu'on doit arrêter, lever la main verticalement au-dessus de la tête. Pour tourner à gauche, étendre son bras gauche horizontalement afin de pointer dans cette direction. Pour tourner à droite, étendre le bras gauche et lever la main de façon à ce que le coude soit replié à angle droit.

Arrêt



A31H05A

POUR INDIQUER UN ARRÊT

Virage à gauche



A31H06A

POUR INDIQUER UN VIRAGE À GAUCHE

Virage à droite



A31H07A

POUR INDIQUER UN VIRAGE À DROITE

APRÈS L'UTILISATION

Au retour de la randonnée, arrêter le moteur et retirer le cordon coupe-circuit. Parler à ses parents ou au propriétaire de la motoneige de la randonnée.

Toujours se rappeler de conduire la motoneige prudemment.

SECTION POUR LES PARENTS

IDENTIFICATION DE LA MOTONEIGE

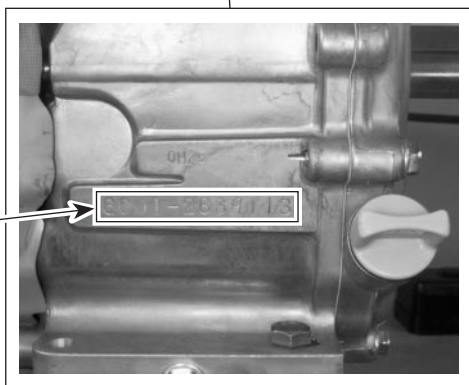
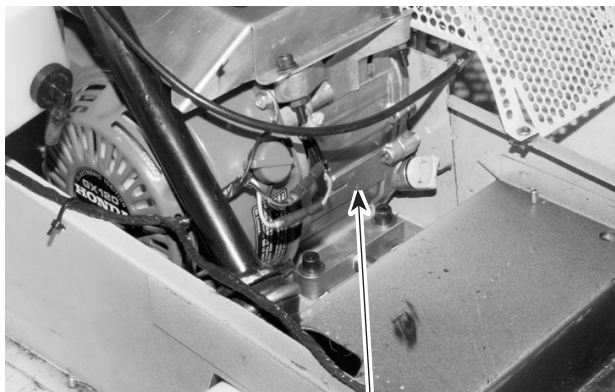
Les principaux composants de la motoneige (moteur et châssis) sont identifiés par différents numéros de série. Il peut parfois s'avérer nécessaire de produire ces numéros. Ce serait le cas, par exemple, lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire requiert ces numéros dans le but de bien remplir les réclamations de garantie. Bombardier Inc. ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro de série du moteur ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) est enlevé ou altéré de quelque façon que ce soit. On recommande fortement de noter les numéros de série de la motoneige et de les transmettre à sa compagnie d'assurance.

Emplacement du numéro de série du véhicule



1. Numéro de série

Emplacement du numéro de série du moteur



A31H0CA

1. Numéro de série du moteur

INSTRUCTIONS IMPORTANTES SUR LA MOTONEIGE

Prière de lire soigneusement les instructions suivantes avant de faire fonctionner la motoneige.

Garde-chaîne

WARNING!

**Do not run engine without
this guard in place.**

AVERTISSEMENT!

**Ne pas mettre le moteur
en marche sans ce protecteur.**

A31A0DA

Capot (au-dessus du repose-pied)

◆ AVERTISSEMENT

Cette motoneige est classifiée comme une motoneige pour enfant, groupe 1. Elle n'est pas conçue pour excéder des vitesses de plus 12.9 Km/hr (8 m/hr), ni pour transporter des passager(s), des charges, tirer un traîneau, toboggan ou appareils de nature similaire.

L'utilisation de la motoneige par un enfant ne peut se faire qu'en présence ou sous la supervision d'adultes. Il est recommandé qu'aucun enfant de moins de six (6) ans n'utilise cette motoneige.

La motoneige devrait être utilisée seulement que le jour, dans des zones libres d'obstacles, sur une surface adéquatement enneigée, et non sur des surfaces d'eau gelées, pistes de motoneiges ou de VTT, ni près des routes ou chemins.

Avant de démarrer le moteur, assurez-vous que la manette d'accélérateur fonctionne librement.

Fixez adéquatement le cordon de sécurité à l'enfant avant de mettre en marche le moteur.

L'enfant doit toujours porter les vêtements et accessoires de protection appropriés, incluant un casque de sécurité approuvé, avec lunettes.

Conformez-vous toujours avec ces consignes sur l'utilisation appropriée, lisez attentivement les manuels du conducteur et de sécurité et conduisez prudemment.

A31A0CA

RODAGE

Moteur

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser la motoneige à plein régime.

ATTENTION: Ne jamais mélanger le carburant et l'huile. Cette motoneige est munie d'un moteur à 4 temps.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. **De brèves accélérations vigoureuses et de fréquentes variations de régime contribuent à un bon rodage.** Cependant, de longues accélérations vigoureuses, des vitesses de croisière prolongées et une surchauffe du moteur sont néfastes pendant la période de rodage.

Toujours enlever et nettoyer les bougies après le rodage du moteur.

Révision-10 heures

Dans un mécanisme, toute pièce de précision doit faire l'objet d'une vérification périodique. Il en va de même pour une motoneige. C'est pourquoi nous recommandons de faire réviser la motoneige par un concessionnaire autorisé, soit après les 10 premières heures d'utilisation, soit 30 jours après l'achat. Par la même occasion, il sera possible de discuter de toutes les questions auxquelles on ne trouve pas de réponse.

Cette vérification est laissée aux frais du client.

AVANT DE DÉMARRER

S'assurer d'inspecter la motoneige AVANT de la mettre en marche.

Accélérateur — Actionner la manette à 2 ou 3 reprises avant de faire tourner le moteur. Est-ce que la manette revient à sa position initiale dès qu'elle est relâchée?

Frein — Procéder de la même façon pour vérifier la manette de frein.

Inspection visuelle — Inspecter la motoneige au complet afin de vérifier si certaines pièces sont usées ou desserrées. S'assurer que le capot est bien fixé. Enlever toute accumulation de neige ou de glace au niveau du pare-brise, des feux et des marchepieds. S'assurer que la chenille n'est pas gelée au sol.

Carburant et huile — Y en a-t-il suffisamment?

Système de direction — S'assurer que le guidon se déplace librement et qu'il tourne des 2 côtés. Il ne doit y avoir aucun jeu excessif au niveau de la timonerie de direction ou de la fixation des skis. Enlever la neige et la glace accumulées sous le capot.

Chaîne d'entraînement — Vérifier s'il y a usure excessive.

Chenille — S'assurer qu'elle tourne librement et qu'il n'y a aucune accumulation de neige, de glace ou autres. Arrêter le moteur avant de la nettoyer. Ne pas toucher à la chenille pendant qu'elle tourne et faire attention de ne pas recevoir de neige, de glace ou d'autres débris pouvant être projetés hors de son champ de rotation, sinon des blessures corporelles pourraient survenir.

Vérifier les prévisions météorologiques et s'habiller en conséquence!

S'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Noter que personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.

VÉRIFICATION AVANT LE DÉMARRAGE

Vérification à effectuer

- Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Celle-ci doit revenir automatiquement à la position de ralenti dès qu'on la relâche.
- Actionner la manette de frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette ne touche le guidon. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'elle est relâchée. Se référer à la section intitulée **Réglage du frein** à la page 57 de ce guide.
- S'assurer que les skis et la direction fonctionnent bien.
- S'assurer que la chenille et les roues de support ne sont pas gelées et qu'elles tournent sans problème.
- Vérifier le niveau de carburant et d'huile du moteur (**opération devant être effectuée par un adulte seulement**).
- S'assurer que la soupape de coupure de carburant est en position d'ouverture totale. Cette soupape est située au niveau du carburateur, dans le compartiment-moteur.
- Nettoyer et vérifier le phare ainsi que le feu arrière.



AVERTISSEMENT

Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes.

DÉMARRAGE

- Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur.
- S'assurer que l'interrupteur d'urgence est à la position «ON».
- S'assurer que le capuchon coupe-circuit est en place et que le cordon est rattaché aux vêtements de l'enfant.
- S'assurer que le disque du cordon coupe-circuit est en place et en bon état. Ce disque débranchera le cordon et arrêtera le moteur si des enfants tentent d'ouvrir le capot alors que le moteur est en marche. Se référer à la page 20.
- Placer le bouton d'étrangleur à la position «ON» ou «OFF», selon la température. Se référer à la page 22.

Démarrage manuel

Introduire la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position «ON».

Démarrer le moteur en tirant fermement sur la poignée du démarreur.



AVERTISSEMENT

Ne pas actionner l'accélérateur lors du démarrage.

CARBURANT ET HUILE

Type de carburant recommandé

Utiliser de l'essence ordinaire sans plomb, offerte dans la plupart des stations-service ou du gasohol renfermant moins de 10% d'éthanol ou de méthanol. L'essence doit avoir un indice d'octane (R+M)/2 de 86 ou plus.

REMARQUE: Dans la plupart des stations-service, l'indice d'octane à la pompe correspond à (R + M)/2.

ATTENTION: Ne jamais mélanger le carburant et l'huile. Cette motoneige est munie d'un moteur à 4 temps. L'huile ne doit être ajoutée qu'à la base du moteur seulement.

ATTENTION: Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction de la performance de la motoneige et endommager des pièces importantes dans le système d'alimentation et le moteur.

AVERTISSEMENT

Ne pas remplir complètement le réservoir si la motoneige doit être remise dans un endroit chaud. Alors que la température augmente, le carburant se dilate et pourrait déborder. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Toujours essuyer le carburant ou l'huile sur la motoneige.

AVERTISSEMENT

Ne pas laisser les enfants faire le plein.



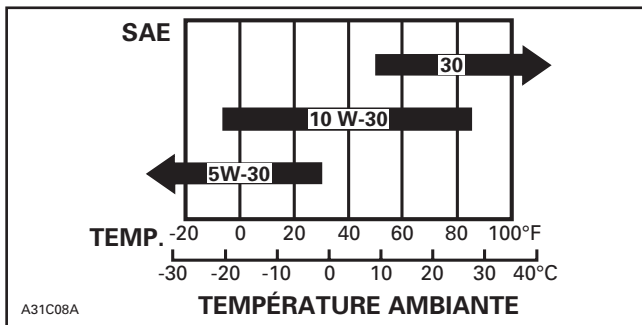
À NE PAS FAIRE

Type d'huile recommandée

S'assurer que l'huile atteint toujours le haut du goulot. Utiliser de l'huile pour moteurs à 4 temps conforme ou supérieure à la classification SF ou SG de l'API. Toujours vérifier l'étiquette de l'API sur le récipient d'huile pour s'assurer qu'on y retrouve l'inscription SF ou SG.

On recommande d'utiliser l'huile SAE 5W/30 pour un usage général, peu importe la température.

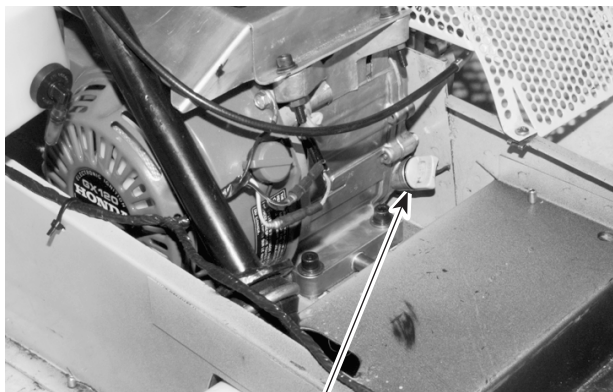
On peut utiliser les autres viscosités présentées dans le tableau lorsque la température moyenne dans sa région est conforme à la plage prescrite.



Niveau d'huile à moteur

REMARQUE: Cette opération ne doit être effectuée que par un adulte.

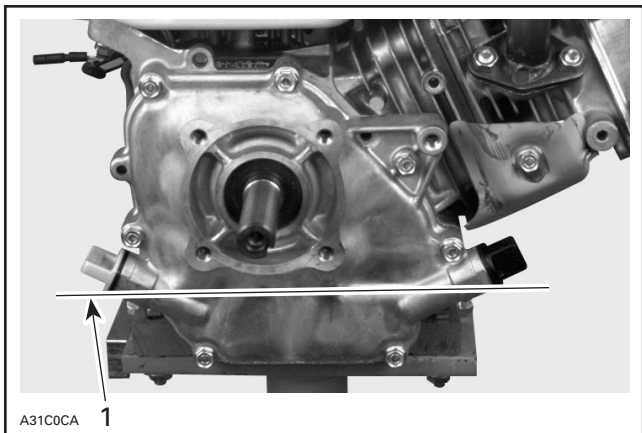
Alors que la motoneige est de niveau, vérifier le niveau d'huile en retirant la jauge à la base du moteur. Le niveau d'huile doit rejoindre le haut du goulot de remplissage. Si tel n'est pas le cas, ajouter de l'huile SAE 5W/30 recommandée pour un usage général.



A31C0BA

VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE

1. Haut du goulot de remplissage



1. Niveau d'huile adéquat

AVERTISSEMENT

Vérifier le niveau d'huile et remplir à chaque plein de carburant. Ne pas trop remplir. Essuyer l'huile répandue.

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

REMARQUE: L'entretien doit être effectué par un adulte ou un concessionnaire Ski-Doo autorisé et doit se faire conformément à ces directives et aux indications du TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN.

Ne pas laisser les enfants soulever le capot pour tenter d'effectuer une réparation ou l'entretien.



À NE PAS FAIRE

 **AVERTISSEMENT**

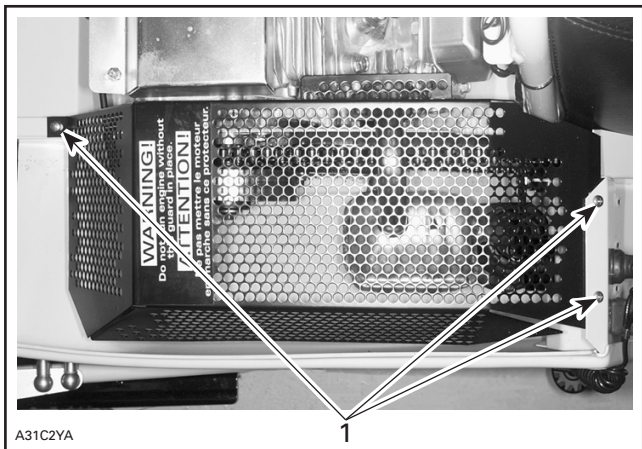
Le moteur et ses composants peuvent être chauds.

Dépose et installation du garde-chaîne

Basculer le capot. Enlever les vis de fixation du garde-chaîne pour ensuite soulever le garde-chaîne.

AVERTISSEMENT

Avant d'enlever le garde-chaîne, s'assurer que le moteur n'est pas en marche.



GARDE-CHAÎNE

1. Vis de fixation

Lubrification de l'axe d'embrayage et de la chaîne d'entraînement

Lubrification de l'axe d'embrayage

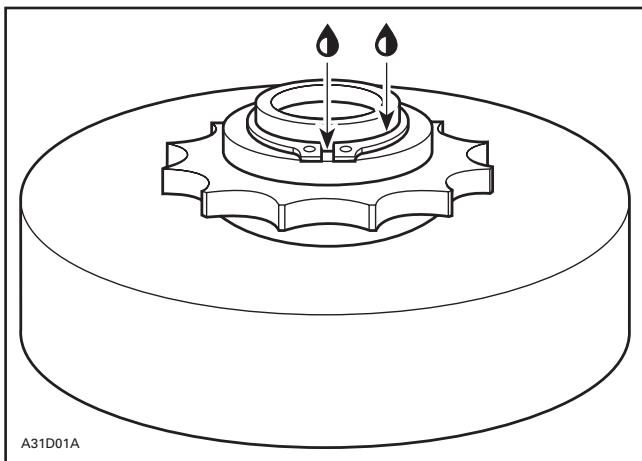
Enlever le garde-chaîne.

Enlever la chaîne de l'engrenage d'embrayage.

REMARQUE: Ne pas enlever la chaîne du pignon mené, puisqu'il pourrait être difficile de la remettre en place.

Enlever l'écrou d'embrayage et retirer l'embrayage.

Placer l'embrayage sur un établi, et verser quelques gouttes d'huile dans le manchon d'embrayage, tel qu'illustré ci-dessous.



LUBRIFICATION DE L'EMBRAYAGE

Remettre l'embrayage en place. Serrer la vis de fixation à 23 N•m (17 lbf•pi).

Lubrification de la chaîne d'entraînement

La chaîne étant bien installée sur les 2 engrenages, vaporiser sur celle-ci de l'huile à chaîne en aérosol.

ATTENTION: Toujours lubrifier la chaîne d'entraînement légèrement en évitant que l'huile ne vienne en contact avec les plaquettes de frein.

Tension de la chaîne d'entraînement

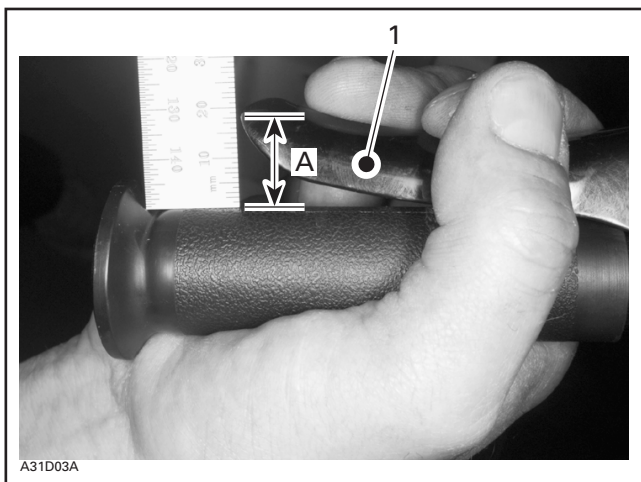
La motoneige est munie d'un tendeur automatique. S'assurer que le ressort du tendeur est en bon état.

État du frein

L'efficacité du freinage de la motoneige est un facteur essentiel de sécurité. Garder ce mécanisme en bon état de fonctionnement. Ne jamais circuler sans s'être assuré du bon fonctionnement du mécanisme. Vérifier régulièrement l'état/l'usure des plaquettes de frein.

Réglage du frein

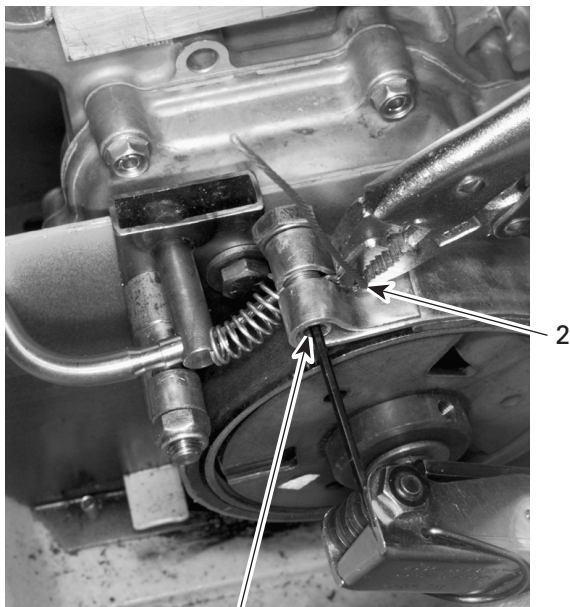
Appliquer le frein au maximum au moyen de la manette de frein. Ajuster le frein si la manette de frein ne se situe pas entre 15 mm (19/32 po) et 20 mm (25/32 po) du guidon. Voir la photo suivante.



1. Manette de frein

A. Si la distance ne se situe pas entre 15 mm (19/32 po) et 20 mm (29/32 po), rajuster le frein

Pour ajuster le frein, desserrer la vis Allen et tirer ensuite sur le câble de frein. Voir la photo suivante.



A31D04A

1

2

1. Desserrer la vis Allen
2. Tirer sur le câble de frein avec des pinces

Resserrer la vis Allen.

AVERTISSEMENT

S'assurer de toujours réinstaller le garde-chaîne. Ne jamais faire tourner le moteur lorsque le capot est ouvert ou que le garde-chaîne est enlevé. Si les engrenages ne sont pas entretenus, modifiés ou réglés comme il se doit, il se pourrait que le rendement ou la durée de vie soit affecté. Toujours obtenir l'avis d'un concessionnaire avant de faire faire l'entretien ou de faire modifier le pignon menant ou le pignon mené. Toujours respecter les fréquences d'entretien.

État de la suspension arrière

Vérifier l'état de toutes les pièces de la suspension, y compris les glissières, les ressorts, les roues, etc.

REMARQUE: En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. La circulation prolongée sur neige glacée ou sablonneuse provoquera leur échauffement et leur usure prématurée.

État des courroies d'arrêt de la suspension

Vérifier si les courroies d'arrêt sont usées ou fendillées et s'assurer que les boulons et les écrous sont bien serrés. S'ils sont desserrés, vérifier si les trous des courroies sont déformés; remplacer ces derniers au besoin. Serrer l'écrou à 9 N•m (80 lbf•po).

État de la chenille

Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support. Alors que le moteur est **arrêté**, tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas usée ni fendillée, que ses fibres ne sont pas à découvert, qu'il n'y manque aucun segment protecteur ou guide et qu'ils ne sont pas endommagés. Dans le cas contraire, voir un concessionnaire autorisé.

AVERTISSEMENT

Ne pas utiliser la motoneige ou faire tourner sa chenille si celle-ci est tordue, endommagée ou très usée.

Tension et alignement de la chenille

Tension

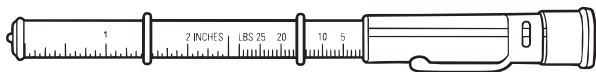
REMARQUE: Il est préférable de conduire la motoneige dans la neige durant environ 15 à 20 minutes avant de régler la tension de la chenille.

Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un **support à motoneige mécanique**.

Laisser la suspension se détendre normalement, et mesurer le jeu à 60 mm (2-3/8 po) du soutien des roues de support arrière. Le jeu devrait être conforme aux indications de la FICHE TECHNIQUE comprise dans le présent guide. Si le jeu est trop grand, la chenille frottera contre le châssis.

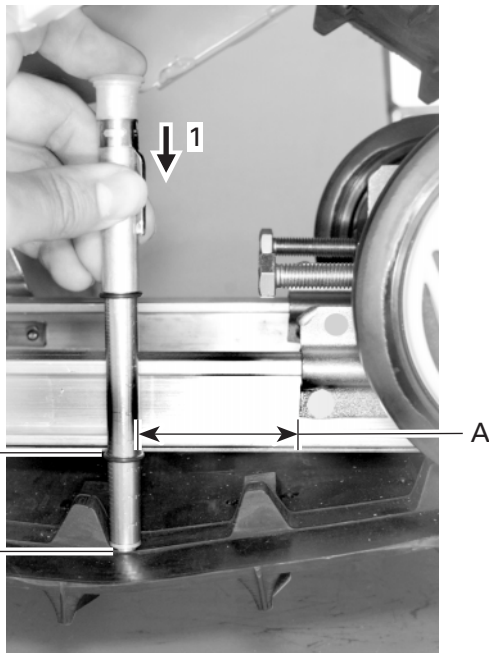
REMARQUE: Il est possible d'utiliser un vérificateur de tension pour courroies (N/P 414 348 200) afin de mesurer la flèche de même que la force appliquée.

1



A00C07A

1. Vérificateur de tension pour courroies



A31D0MA

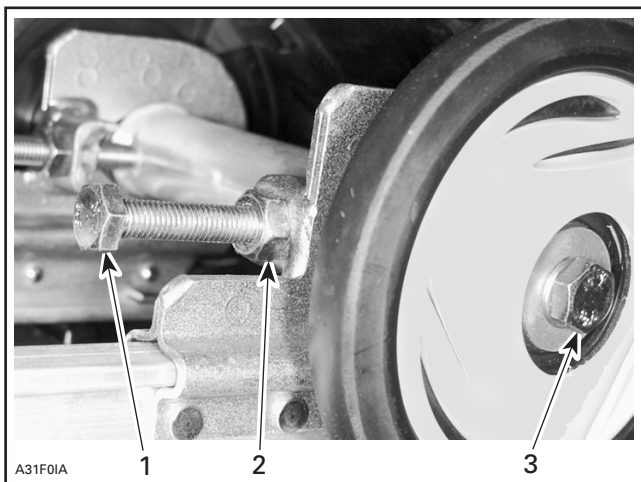
- 1. 7.3 kg (16 lb)
- A. 60 mm (2-3/8 po)
- B. 35 mm (1-3/8 po)

ATTENTION: Une tension excessive occasionnera une perte de puissance et une contrainte exagérée sur les pièces de la suspension.

Pour régler la tension:

- Desserrer les vis de fixation des roues de support arrière.
- Desserrer les écrous autobloquants et tourner les vis de réglage pour effectuer le réglage.

S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, consulter un concessionnaire autorisé.



1. Vis de réglage
2. Desserrer l'écrou autobloquant
3. Desserrer la vis

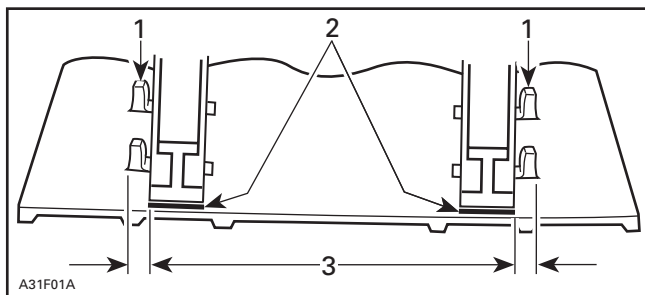
Alignement

REMARQUE: Le réglage de la tension et de l'alignement sont étroitement liés. Ne pas effectuer l'un sans l'autre.

AVERTISSEMENT

Avant de vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds, outils et vêtements éloignés de la chenille. S'assurer que personne ne se trouve à proximité de la motoneige.

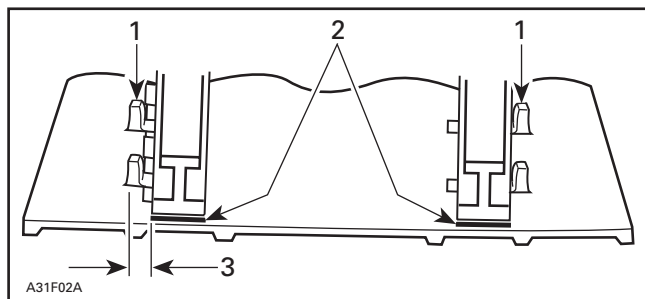
Démarrer le moteur et accélérer graduellement de façon à faire tourner lentement la chenille. Le tout doit s'effectuer en peu de temps (15 à 20 secondes). Vérifier si la chenille est bien centrée (distance égale de chaque côté entre le rebord des guides de chenille et les glissières).



TYPIQUE

1. Guides
2. Glissières
3. Distance égale

Pour aligner la chenille, **arrêter le moteur**, desserrer les écrous auto-bloquants et serrer la vis de réglage du côté où la glissière est plus éloignée des guides de chenille.



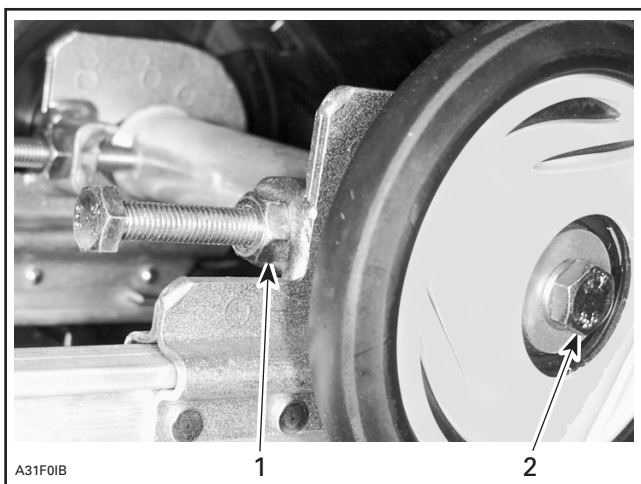
TYPIQUE

1. Guides
2. Glissières
3. Serrer de ce côté

Resserrer les écrous autobloquants et les vis de fixation des roues de support.

AVERTISSEMENT

Si les écrous autobloquants ou les vis de fixation ne sont pas bien serrés, les vis de réglage pourraient se desserrer, ce qui provoquerait un jeu extrême au niveau de la chenille et, dans certaines conditions, les roues de support pourraient monter sur les ergots de traction de la chenille, entraînant ainsi la chenille contre le tunnel et provoquant un blocage de la chenille.



1. *Resserrer les écrous autobloquants*
2. *Resserrer les vis de fixation*

Redémarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille afin de revérifier l'alignement.

Remettre la motoneige au sol.

Direction et mécanisme de suspension avant

Vérifier visuellement si les pièces du mécanisme de direction et de la suspension avant sont bien serrées (bras de direction, bras de suspension et articulations, barres d'accouplement, joints à rotule, boulons de coupleurs de skis, etc.). Communiquer avec un concessionnaire au besoin.

Usure et état des skis et des lisses

Vérifier l'état des skis et des lisses. S'ils sont usés, contacter un concessionnaire autorisé.

AVERTISSEMENT

Des skis et/ou des lisses trop usés nuiront à la conduite de la motoneige.

Systeme d'échappement

Les tuyaux d'échappement arrière du silencieux doivent être centrés par rapport aux orifices de sortie de la coque. Il ne doit y avoir ni rouille ni fuite au niveau du système d'échappement.

Le système d'échappement est conçu de façon à réduire le bruit et à améliorer la performance maximale du moteur. Si on enlève un composant du système d'échappement du moteur, ce dernier subira de graves dommages.

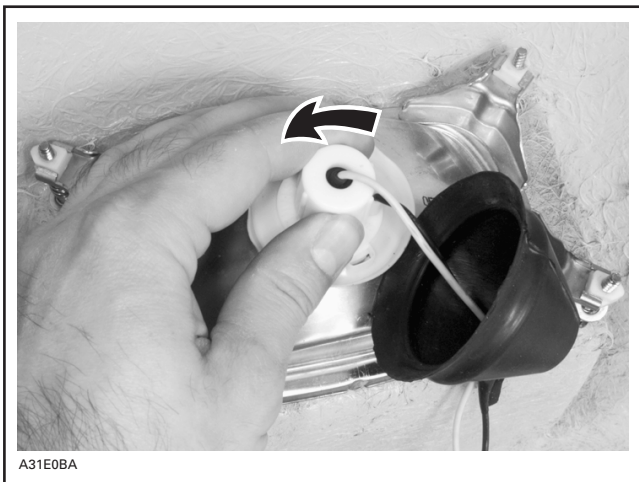
Remplacement des ampoules

Toujours vérifier le fonctionnement du feu après avoir remplacé l'ampoule.

Phare

Si l'ampoule du phare est grillée, ouvrir le capot.

Enlever le soufflet de caoutchouc et tourner l'anneau de retenue de l'ampoule dans le sens antihoraire.



DÉPOSE DU SOUFFLET DE CAOUTCHOUC ET DE L'ANNEAU DE RETENUE DE L'AMPOULE

Enlever l'anneau de retenue de l'ampoule, enlever l'ampoule et la remplacer. Remettre correctement les pièces en place.



Feu arrière

Le feu arrière est scellé. S'il est grillé, remplacer le feu arrière (complet) par un neuf.

Pour l'enlever, dévisser les 2 vis de la lentille.

Retirer le feu arrière (complet).

Débrancher le connecteur.

Installer le nouveau feu arrière (complet).

REMISAGE

C'est en été ou lorsque la motoneige demeure inutilisée pendant plus d'un mois qu'il devient important de bien la remiser.

Pour préparer la motoneige, il suffit de se conformer au tableau de lubrification et d'entretien présenté à la page 70.

REMARQUE: Tout l'entretien doit être effectué par un adulte ou un concessionnaire Ski-Doo autorisé.

DIAGNOSTIC DES PANNES

CONSTATATION: <i>Le moteur tourne mais ne démarre pas</i>	
Causes probables	Solutions
1. L'interrupteur d'allumage, l'interrupteur d'urgence ou le capuchon coupe-circuit est à la position «OFF».	Placer tous les interrupteurs en position «ON».
2. Le mélange n'est pas assez riche pour faire démarrer le moteur lorsqu'il est froid.	Vérifier le niveau du réservoir de carburant et lire la section concernant le démarrage afin de comprendre en quoi consiste l'étrangleur.
3. Moteur noyé (lorsque la bougie est enlevée, elle est humide).	Ne pas utiliser l'étrangleur. Enlever la bougie humide et amener le commutateur d'allumage à la position «OFF». Faire tourner le moteur manuellement. Installer une bougie neuve. Démarrer le moteur de la façon habituelle. Si l'ennui persiste, consulter un concessionnaire autorisé.
4. Le carburant ne parvient pas au moteur (lorsque la bougie est enlevée, elle est sèche).	Vérifier le niveau du réservoir de carburant, ouvrir la soupape de carburant, vérifier la qualité du carburant, les conduits à impulsions ainsi que leurs raccords. Il y a eu un bris au niveau du carburateur. Consulter un concessionnaire autorisé.
5. Bougie/allumage défectueux (aucune étincelle).	Enlever la bougie pour la rebrancher ensuite au capuchon de bougie. Vérifier si l'interrupteur d'urgence est à la position «ON» et si le capuchon coupe-circuit est placé sur son interrupteur. Mettre la bougie à la masse au niveau du moteur, et ce, loin de l'orifice de bougie, puis démarrer le moteur. S'il n'y a pas d'étincelles, remplacer la bougie. Si l'ennui persiste, consulter un concessionnaire autorisé.

CONSTATATION: Le moteur manque d'accélération ou de puissance

Causes probables	Solutions
1. Bougie encrassée ou défectueuse.	Se référer à la cause n° 5 de la section «Le moteur tourne mais ne démarre pas».
2. Le moteur manque de carburant.	Se référer à la cause n° 4 de la section «Le moteur tourne mais ne démarre pas».
3. Les réglages du carburateur.	Consulter un concessionnaire autorisé.
4. L'embrayage doit être révisé.	Consulter un concessionnaire autorisé.
5. Le moteur surchauffe.	Nettoyer les ailettes de refroidissement du moteur; si la surchauffe persiste, consulter un concessionnaire autorisé.

CONSTATATION: Retour de flamme au carburateur

Causes probables	Solutions
1. Bougie défectueuse (accumulation de calamine).	Se référer à la cause n° 5 de la section «Le moteur tourne mais ne démarre pas».
2. Le moteur surchauffe.	Se référer à la cause n° 5 de la section «Le moteur manque d'accélération ou de puissance».
3. Mauvais réglage de l'allumage ou bris au niveau du système d'allumage.	Consulter un concessionnaire autorisé.

CONSTATATION: Ratés d'allumage au niveau du moteur

Causes probables	Solutions
1. Bougie usée, défectueuse, encrassée.	Nettoyer/vérifier la bougie et son degré thermique. Remplacer si nécessaire.
2. Présence d'eau dans le carburant.	Vider le système de carburant et le remplir de nouveau carburant.

CONSTATATION: La motoneige ne peut atteindre sa vitesse maximum

Causes probables	Solutions
1. Mauvais réglage de la chenille.	Consulter la section intitulée «Réparations et entretien» ou un concessionnaire afin d'obtenir une tension et un alignement appropriés.
2. Moteur.	Se référer aux causes n°s 1, 2 et 5 de la section intitulée «Le moteur manque d'accélération ou de puissance».

FICHE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		MINI Z
Moteur		
– Régime de puissance maximale	tr/mn	4000
Chaîne d'entraînement		
– Numéro		412 107 500
– Pas	mm (po)	12.7 (0.500)
– Nombre de maillons		78
Bougie		
– Type		NGK BPR6 ES
– Écartement	mm (po)	0.7 - 0.8 (0.028 - 0.031)
Chenille		
– Numéro		570 211 900
– Tension	mm (po)	35 (1-3/8) ①
– Alignement		②
LIQUIDES		
Carburant		
– Type		③
– Contenance du réservoir	L (gal. É.-U.)	1.8 (0.5)
Huile (moteur)		
– Type		④
– Contenance	L (oz É.-U.)	0.6 (20.3)

Bombardier Inc. se réserve le droit de supprimer ou de modifier en tout temps ses spécifications, designs, caractéristiques, modèles ou pièces d'équipement, sans aucune obligation de sa part.

- ① Mesure de la distance entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille alors qu'on exerce une traction vers le bas de 7.3 kg (16 lb) sur celle-ci.
- ② Distance égale entre le rebord des guides de chenille et les glissières.
- ③ Essence ordinaire sans plomb dont l'indice d'octane est d'au moins 86 (R + M)/2.
- ④ Huile SAE 5W/30 pour moteurs à 4 temps.

TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN

Pour de plus amples renseignements, consulter la section LUBRIFICATION et ENTRETIEN du *Manuel de réparation*.

- ① VÉRIFICATION APRÈS 10 HEURES D'UTILISATION (celle-ci doit être effectuée par un concessionnaire)
- ② CHAQUE SEMAINE
- ③ CHAQUE MOIS
- ④ UNE FOIS PAR ANNÉE
- ⑤ REMISAGE (doit être effectué par un concessionnaire)
- ⑥ PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE (celle-ci doit être effectuée par un concessionnaire)

TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN		①	②	③	④	⑤	⑥
	État du câble de démarrage						✓
	Écrous de la culasse	✓			✓		
	Écrous du support de moteur	✓			✓		
	Système d'échappement	✓		✓			✓
	Lubrification du moteur					✓	
	État du système de refroidissement	✓			✓		✓
	État des anneaux d'étanchéité						✓
	Jeu des soupapes				✓		
	Niveau d'huile	CHAQUE UTILISATION					
	Changement d'huile	✓	6 mois/100 heures				
	Remplacement du filtre à carburant						✓
	Conduit de carburant et raccords	✓					✓
	Réglage du carburateur	✓			✓		✓
	Inspection du câble d'accélérateur	✓			✓		✓
	État des pignons menant et mené	✓		✓		✓	✓
	Lubrification de l'embrayage et de la chaîne	✓		✓		✓	✓
	Resserrage de la vis de l'embrayage	✓		✓		✓	✓

TABEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN		①	②	③	④	⑤	⑥
	État du frein	✓	✓				✓
	Réglage du frein			✓			✓
	Tension de la chaîne d'entraînement	✓		✓			
	Lubrification de l'essieu moteur et du roulement			✓		✓	
	Direction et mécanisme de la suspension avant	✓		✓		✓	✓
	Usure et état des skis et des lisses	✓	✓				
	Lubrification de la suspension			✓		✓	
	État de la suspension	✓			✓		✓
	État des courroies d'arrêt de la suspension				✓		✓
	État de la chenille	✓		✓			✓
	Tension et alignement de la chenille	✓	AU BESOIN				
	Bougie*	✓		✓			✓
	Réglage de l'allumage du moteur	✓					✓
	Visée du faisceau du phare				✓		
	Faisceaux de fils, câbles et conduits	✓		✓			
	Fonctionnement du système d'éclairage (phare et feu arrière) de l'interrupteur d'urgence et de l'interrupteur du cordon coupe-circuit	✓	✓				✓
	Chiffon dans le système d'admission d'air et d'échappement					✓	✓
	Compartiment-moteur	✓		✓			✓
	Inspection générale	✓		✓		✓	

* Avant d'installer la nouvelle bougie au moment de la préparation présaisonnnière, il est suggéré de brûler le surplus d'huile de remisage en démarrant le moteur alors que l'ancienne bougie est installée. N'effectuer cette opération que dans un endroit bien aéré.

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE

S'il y a changement d'adresse ou de propriétaire, assurez-vous de remplir et poster la carte comprise à la page suivante.

Un tel avis contribue également à votre sécurité, même après la date d'expiration de la garantie originale, puisque la société Bombardier sera ainsi en mesure de communiquer avec vous s'il est nécessaire d'apporter une modification à votre motoneige.

AVIS À TOUT NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

Lorsqu'il y a transfert de propriété, assurez-vous de recevoir la carte d'enregistrement de garantie de l'ancien propriétaire, puisque vous avez droit de profiter du reste de la période de garantie.

MOTONEIGES VOLÉES

Si votre motoneige est volée, vous devriez aviser le concessionnaire et le Service de garantie de Bombardier.

Veillez fournir vos nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de série de la motoneige et la date à laquelle elle a été volée.

La société Bombardier fournira mensuellement une liste des motoneiges volées à tous ses concessionnaires SKI-DOO, afin d'aider les propriétaires concernés à récupérer leur motoneige.



CHANGEMENT D'ADRESSE

CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ

NUMÉRO DE SÉRIE DE LA MOTONEIGE

--	--	--	--

--	--	--	--

ANCIENNE ADRESSE
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:

_____ NOM _____

_____ N° _____ RUE _____ APP. _____

_____ VILLE _____ ÉTAT/PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

NOUVELLE ADRESSE
OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

_____ NOM _____

_____ N° _____ RUE _____ APP. _____

_____ VILLE _____ ÉTAT/PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
Produits Récréatifs
Garantie Ski-Doo
Valcourt (Québec)
Canada JOE 2L0



CHANGEMENT D'ADRESSE

CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ

NUMÉRO DE SÉRIE DE LA MOTONEIGE

--	--	--	--

--	--	--	--

ANCIENNE ADRESSE
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

CODE POSTAL

NOUVELLE ADRESSE
OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

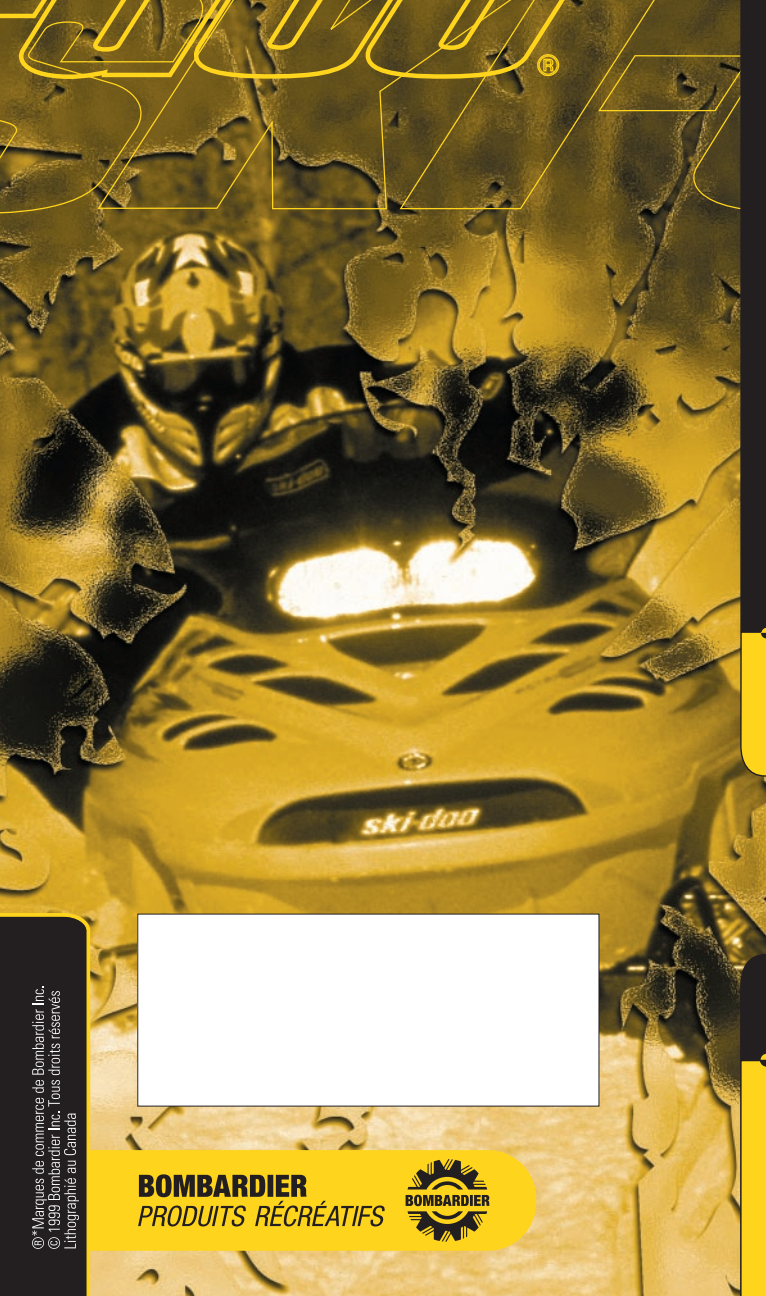
VILLE

ÉTAT/PROVINCE

CODE POSTAL

AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
Produits Récréatifs
Garantie Ski-Doo
Valcourt (Québec)
Canada JOE 2L0



®* Marques de commerce de Bombardier Inc.
© 1999 Bombardier Inc. Tous droits réservés
Lithographié au Canada



BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

